



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE COMMUNE DE CHANNAY-SUR-LATHAN ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 27-2023 DU 20 juillet 2023

PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN TAXI ET DE STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN FAVEUR DE MADAME GHISLAINE BOULAY Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-3 et L.2213-6,

VU le code des transports,

VU l'arrêté municipal en date du 8 avril 2003 fixant le nombre de taxis admis à être exploités dans la commune,

VU l'arrêté municipal du 16 juillet 2018 autorisant Madame Ghislaine BOULAY née CLISSON le 8 novembre 1974 à TOURS (Indre et Loire), et domiciliée à SAVIGNÉ-SUR-LATHAN (Indre et Loire) « La Gitière » à exploiter l'emplacement de taxi n°2 dans la commune de CHANNAY-SUR-LATHAN ;

CONSIDÉRANT que Madame Ghislaine BOULAY née CLISSON a déclaré la mise en service d'un nouveau véhicule à compter du 22 juillet 2023 ;

VU les pièces justifiant de l'immatriculation et de l'assurance automobile spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux dudit véhicule ;

Considérant que le véhicule est bien doté des équipements spéciaux obligatoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'exploitation de l'autorisation de stationnement n°2, Madame Ghislaine BOULAY née CLISSON le 8 novembre 1974 à TOURS (Indre-et-Loire), domiciliée à SAVIGNÉ-SUR-LATHAN (Indre-et-Loire) « La Gitière », représentant la société TAXI GHISLAINE, est autorisée à utiliser le véhicule Renault Talisman Estate immatriculé FR-111-FN en remplacement du véhicule immatriculé EG-256-TB précédemment déclaré, à partir du 22 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Madame la Maire et Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Ghislaine BOULAY née CLISSON et dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet – Bureau de la sécurité routière.

Fait à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 20 juillet 2023

La Maire,
Isabelle MÉLO

